

# Mémoire

Présenté au Secrétariat aux aînés  
dans le cadre de l'élaboration du  
plan d'action 2024-2029, issu de la  
politique gouvernementale Vieillir  
et vivre ensemble, chez soi, dans sa  
communauté, au Québec (VVE)



**14 avril 2023**



# Introduction

## PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation québécoise, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes aînées. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprover et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.





## NOS PRIORITÉS

Notre Association a établi quatre priorités à défendre dans les prochaines années que nous jugeons plus qu'importantes afin d'améliorer les conditions de vie des aînés les plus vulnérables. Nous sommes conscients que les enjeux sont plus nombreux, mais ceux sur lesquels nous nous attaquons ont un impact immédiat sur la santé et le bien-être des personnes. Ce sont :

- Le droit à un revenu viable pour vivre dignement
- Le droit au soutien à domicile, pour demeurer chez soi, autonome et en sécurité
- Le droit à un logement abordable, salubre, adaptable et accessible
- Le droit à la mobilité afin de d'accéder aux services, à la vie de sa communauté et participer pleinement comme citoyen.

Nous remercions la ministre et l'équipe du Secrétariat aux aînés pour cette opportunité de pouvoir exprimer les priorités des aînés. Depuis la pandémie, les revendications des différents groupes de défense d'aînés ont à maintes reprises occupé les devants de l'actualité et le gouvernement, constatant les défis en la matière, a signalé son intention d'agir en ce sens. Nous accueillons cette ouverture. Toutefois, l'AQDR tient à souligner que trop de fois, les enjeux ont été pris au sérieux mais abandonnés pour diverses raisons : manque de volonté politique, essoufflement de la cause dans les médias, restrictions budgétaires en sont quelques exemples.

Or, s'il est une donnée, une variable qui ne changera pas et avec laquelle nous devons obligatoirement composer dès maintenant, c'est le vieillissement de la population et l'absolue nécessité de trouver de nouvelles façons d'améliorer la manière dont nous traitons les aînés au Québec.

Dans ce mémoire, nous répondons à une partie des questions soulevées dans le document de préparation fournie par le Secrétariat lorsque nous avons des propositions ou des commentaires à émettre que nous souhaitons constructifs.

# Emploi et revenus disponibles

*Vieillir avec un niveau de vie satisfaisant*

## CONTEXTE

Le gouvernement a récemment augmenté le Crédit d'impôt pour soutien aux aînés à 2000\$. C'est un pas dans la bonne direction. Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'IRIS. Ce revenu, qui est calculé et croît progressivement chaque année, est d'environ 29 000\$ en moyenne pour une personne seule.

Pour atteindre ce niveau, il y a un manque à gagner d'environ 8000\$ au revenu de base des aînés les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux et celles qui ne subsistent qu'avec la Sécurité de la vieillesse (SV, Fédéral) et le Supplément de revenu garanti (SRG, Fédéral) et ne peuvent recevoir qu'au plus 21 399\$ en 2023 (s'ils sont âgés de 75 ans ou plus). Il faut également souligner que parmi ces aînés les plus vulnérables, on retrouve une grande partie de femmes vivant seules.

Afin de briser le cycle de l'appauvrissement des aînés, une contribution supplémentaire est donc revendiquée par l'AQDR à la hauteur de 4000\$ de la part gouvernement du Québec et de 4000\$ du gouvernement fédéral. Puisque le gouvernement du Québec a récemment annoncé une bonification du Crédit d'impôt pour soutien aux aînés, une partie du chemin est déjà franchie.



### **Quelles mesures fiscales à développer, bonifier pour améliorer la situation financière?**

Tout d'abord, le gouvernement du Québec devrait étudier la possibilité d'utiliser d'autres indicateurs économiques pour orienter ses politiques sociales et fiscales. Actuellement, la mesure du panier de consommation (MPC) établit un seuil de pauvreté qui ne permet pas aux aînés vulnérables de vivre dignement. L'indicateur économique du revenu viable ou un indicateur similaire développé par le gouvernement serait beaucoup plus cohérent avec la situation réelle des aînés dans le besoin.

Ensuite, les aînés qui se qualifient pour le Supplément de revenu garanti fédéral, dont le revenu après impôt est généralement sous le revenu viable, ne devraient pas être assujettis à l'impôt, ni aux contributions gouvernementales, telles que la RAMQ.

Finalement, le montant du Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés devrait être élargi à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans, tandis que le Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés devrait être augmenté à 2000\$ par année pour tous les aînés résidant hors RPA, attribué en fonction du revenu et non des dépenses et élargi à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans.



### **Quelle stratégie pour simplifier l'accès aux différentes mesures fiscales et quels partenaires y associés?**

Les aînés doivent recevoir l'information de manière simple. Le gouvernement détient les coordonnées des citoyennes et citoyens aînés. Il peut correspondre avec eux avec des feuillets appropriés, rédigés en tenant compte d'un vocabulaire accessible et illustré, sans surcharger l'envoi de nombreux autres documents.

Il serait également avantageux de publiciser les lignes téléphoniques dédiées aux services aux aînés via ces envois pour les personnes qui ont besoin de soutien. À l'AQDR, nous constatons les besoins des personnes âgées. Elles souhaitent avoir des explications et parler à quelqu'un, non pas être dirigées vers un site web. Par le fait même, cela permet de rejoindre des personnes isolées, de les identifier et de favoriser un accompagnement.



### **Quelles autres actions pourraient soutenir le prolongement de la vie professionnelle... et pouvant être bénéfique au marché du travail?**

Les questions sur ce thème évacuent la partie sur les revenus disponibles des personnes qui ne travaillent plus ou encore, qui n'ont pas été sur le marché de l'emploi. Tous les aînés ne veulent plus ou ne peuvent plus travailler à la suite de la nature du travail ou encore de leur état de santé ou celui d'un proche dont ils ont la charge. Il est important de garder en mémoire qu'une grande partie des aînés est heureuse d'être libérée de l'obligation de travailler pour subvenir à ses besoins. Elle a droit à une retraite bien méritée.

Quant aux personnes qui souhaitent demeurer en emploi, nous suggérons d'augmenter le soutien aux organisations pour qu'elles puissent fournir de la formation afin d'intégrer du nouveau personnel qui change de secteur.

Le gouvernement, qui détient de nombreuses données, peut faire connaître les secteurs où les besoins sont grands et soutenir financièrement les individus âgés de la classe moyenne qui ont besoin de formation pour accéder à ses emplois.



### **Quelles autres initiatives pourraient faire évoluer l'action gouvernementale pour renforcer le filet de sécurité économique des personnes âgées?**

D'abord, tous les crédits d'impôt non-remboursables pouvant servir à alléger les dépenses encourues par les âgés (par exemple, les crédits pour frais médicaux ou déficience grave et prolongée) devraient être transformés en crédits remboursables dès l'atteinte de l'âge officiel de la retraite.

Ensuite, dans le cadre de ses demandes et représentations auprès du gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec devrait demander une augmentation annuelle du Supplément de revenu garanti de 4000\$ par année ainsi qu'une modification aux critères d'admissibilité afin que les bonifications provinciales ne nuisent pas aux prestataires du SRG, contribuant à réduire l'écart entre les plus vulnérables et le revenu viable.



# Vie sociale et engagement dans la communauté

*Vieillir agréablement au quotidien*



**Quels obstacles limitent la participation et l'engagement des aînés? Comment les résoudre et comment impliquer les aînés dans la recherche de solutions?**

Le transport, l'état de santé et les moyens financiers. Ce sont des sujets transversaux, traités dans les autres thèmes du mémoire.



# Promotion du vieillissement et mode de vie

*Avoir la possibilité de vieillir sainement*



## **Quelles actions pour que le vieillissement soit perçu positivement par les aînés et la population?**

Une image sur laquelle il faut travailler est celle selon laquelle vieillir signifie perdre ses moyens et terminer dans un CHSLD. Plus de 80% des personnes aînées vivent à domicile et sont actives auprès des leurs et dans leur communauté. Cette réalité mérite d'être mise de l'avant afin de transformer la vision actuelle, par exemple avec une campagne utilisant les médias et les réseaux sociaux. Dans le même ordre d'idée, il faut faire connaître l'apport des aînés à la société, leur contribution au PIB comme toute personne qui consomme et paie son loyer.



## **Quelles approches ou pratiques mettre en place pour réduire la sédentarité? Quels acteurs impliqués?**

Les recherches sur les effets bénéfiques de l'exercice physique sont nombreuses, notamment à propos de la prévention des maladies neurodégénératives, mais les résultats sont souvent peu vulgarisés. Par exemple, il faut mettre de l'avant que seulement trois fois par semaines, trente minutes de marche font toute la différence.

Afin d'y parvenir, le gouvernement pourrait soutenir des clubs de marche, de danse sociale et autres groupes actifs bien organisés déjà existants afin qu'ils détiennent les moyens de se faire connaître et de se développer.





## **Comment s'assurer que les aînés sont dans des conditions favorables au maintien de leur santé mentale par un environnement social adéquat?**

Assumer nos besoins fondamentaux passe, en premier lieu, par des revenus suffisants afin de vivre dignement. Environ 50% de la population aînée n'ont pas accès à un revenu viable, ce qui affecte leur santé mentale.

L'accompagnement des personnes vulnérables devraient également être intensifié. En utilisant les réseaux de travailleurs de rue qui desservent déjà une forte proportion de personnes aînées, en les soutenant adéquatement, ceux-ci sont en mesure de repérer les personnes isolées. Avec une bonne coordination entre les CISSS-CIUSSS et organismes communautaires, ils pourraient aider les personnes à trouver une place dans la société qui leur convient et à recevoir de l'aide de notre système de santé et services sociaux.



## **Comment mieux sensibiliser les aînés ainsi que leurs proches, aux risques de chute?**

Aller là où sont les gens aînés, que la promotion à ce sujet y soit. Nous parlons de commerce, services de proximité et associations dont la mission est dédiée aux personnes âgées. Les grandes sociétés d'état comme Hydro Québec, la Société des alcools du Québec, les cliniques médicales sont des véhicules accessibles pour distribuer des feuillets. Finalement, les communications du gouvernement doivent aussi être mobilisées.



# Services et soutien pour demeurer à domicile

*Avoir accès aux soins et aux services pour demeurer chez soi plus longtemps*

## CONTEXTE

Encore cette année, les crédits prévus dans le programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) sont répartis dans une proportion d'environ 29% en soins à domicile et 71% en hébergement de longue durée. Or, dans la plupart des pays ayant un modèle axé sur les soins à domicile, la part du budget dédié aux aînés consacré aux soins à domicile dépasse le 50%, voire le 60%. L'exemple du Danemark est un cas frappant et bien documenté : 65% des sommes dédiées aux aînés sont investies en soins à domicile. Bien entendu, le modèle québécois diffère du modèle danois. Cependant, il y a clairement un déséquilibre en faveur de l'hébergement de longue durée, ce qui nuit à la mise sur pied d'un réseau de soins à domicile qui sera efficace et adéquat.

Nous avons donc besoin d'un réinvestissement massif, que l'AQDR chiffre à trois milliards par année de plus. Progressivement, ce coup de barre induira des économies en hébergement et permettra au Québec de continuer dans la voie du soutien et des soins à domicile en atteignant des proportions similaires aux leaders mondiaux en la matière.



### **Quels moyens pour favoriser la participation des aînés à l'organisation des services leur étant destiné?**

Le gouvernement pourrait créer des forums de discussion dédié aux personnes âgées en collaboration avec les organismes et les municipalités pour partager sur leurs besoins, les consulter et prendre en compte leurs propositions. Afin d'assurer le succès, il faudrait ensuite revenir sur les résultats à la suite des consultations, expliquer le pourquoi des décisions en toute transparence. Finalement, il est nécessaire d'évaluer les résultats des services offerts, de les soumettre au Forum et de tenir compte des recommandations émises afin d'améliorer et adapter les services.



### **Quels services, quels moyens ou initiatives seraient à privilégier dans la communauté pour repérer les personnes avec des pertes d'autonomie associées ou non à des maladies?**

Il faut soutenir des organismes comme la Fondation AGES et son programme de sentinelles, le Réseau des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉESAD), partenaire de la Fondation AGES, présent à travers le Québec et les organismes qui travaillent dans la rue, qui sont sur le terrain. La coordination entre eux et le réseau de la santé est fondamental car l'accès aux services et aux soins demeure un obstacle.



### **Quelles actions seraient à déployer pour s'assurer que des interventions précoces favorisent le maintien des capacités ou encore retardent la perte d'autonomie des personnes âgées, associée ou non à des maladies?**

La Fondation AGES, avec la gériatrie sociale, propose des solutions de proximité et de collaboration. Leur modèle « vise à établir un trait d'union entre les services communautaires et le réseau de la santé en agissant à même le milieu de vie des aînés et en prenant en compte les conditions de vie réelles des aînés. En agissant en amont, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des aînés sans avoir recours à la lourdeur des services institutionnels. Enfin, l'approche préconise le respect des droits et des choix personnels des aînés en ce qui concerne leur santé. »



### **Quels services sont actuellement absents et devraient être développés ou instaurés pour le maintien à domicile?**

De nombreux services, programmes existent déjà, avec de l'expertise, de la variété aussi. Ne faut-il pas renforcer ce qui est déjà là et les faire connaître sans cesse? S'il y a un service à ajouter et à déployer rapidement suite à la crise engendrée par la COVID 19, c'est un service accessible dédiée à la santé mentale pour les aînés.

# Habitation adaptable et abordable

*Vieillir dans un chez-soi qui répond à ses besoins*



**Quelles sont les actions et les pratiques qui devraient être prioritaires pour diversifier l'offre en matière d'habitation afin de mieux répondre à la pluralité des profils de besoins et de styles de vie des personnes âgées? De quelle manière les personnes âgées peuvent-elles y être associées?**

Tout d'abord, il faut revoir la structure de gouvernance au sein des ministères des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'optimiser et d'accélérer les délais pour l'approbation, le financement et la concrétisation de projets de logements sociaux et abordables. Ensuite, le gouvernement doit promouvoir les milieux intergénérationnels, dont les lieux d'habitation, afin qu'il ait une intégration à la société. Les grands réseaux de l'habitation communautaire travaillent déjà avec et pour les personnes concernées (Fédérations de coopératives, d'OBNL, les GRT).



**Comment mieux faire connaître les mesures disponibles pour adapter les domiciles? Quelles sont les limites perçues? Quelles stratégies adopter pour que ces mesures soient utilisées?**

Les limites ne sont pas seulement perçues, elles sont réelles. Les listes d'attente sont longues. Les gens ont le temps de décéder avant d'obtenir des réponses, nous en sommes témoins. Il faut donc que le processus des demandes à cet égard devienne plus fluide, rapide et que la promotion sur les programmes soit accentuée afin d'être connu.



## **Quels incitatifs pourraient dynamiser le développement d'habitations abordables?**

D'abord, il serait intéressant d'établir un seuil minimal obligatoire d'unités dédiées aux aînés dans tous les nouveaux projets de logements sociaux et abordables afin de favoriser la cohabitation intergénérationnelle. Abolir la clause F du bail permettant au locateur d'augmenter le loyer dans les cinq premières années de construction d'un immeuble pour les RPA est également une autre mesure essentielle. Finalement, augmenter le Programme d'Allocation-logement à 250\$ par mois pour les personnes de 65 ans et plus serait une mesure ciblée pertinente pour aider les aînés à faible revenu.



## **Quelles initiatives, bonnes pratiques mettre en place pour soutenir les aînés dans le maintien de leurs capacités et autonomie?**

Il y a un des sujets qui ne sont pas abordés dans le cahier de préparation, comme l'aide domotique dans un logement où des montants devraient être alloués : caméra de surveillance, bouton panique, indications sonores d'ouverture de portes, détecteur de fumée à manette. Beaucoup d'autres options permettent d'aider les personnes en perte de capacité et prolonger leur autonomie : la télévigilance et l'assistance cognitive. Avec la transformation des familles et des réalités individuelles, ces technologies soutiennent tant la personne aînée que sa famille. L'installation de mécanismes sur la robinetterie, les cuisinières est simple et peu coûteuse.

Des laboratoires comme celui de l'Université de Sherbrooke – Domus mérite d'être connu et soutenu.

Au niveau de la création de logements abordables, les problèmes se situent principalement à l'accès au financement et aux programmes. Il faut soutenir les grands réseaux de l'habitation communautaire et sociale dans leurs revendications auprès de la Société d'habitation du Québec.

L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) porte un projet de réseau immobilier québécois dédié aux personnes aînées, avec les logements au prix le plus bas possible, à 100% adaptables et accessibles.

# Mobilité et transport

*Se déplacer là où on veut*

## CONTEXTE

La mobilité des gens vieillissants est un élément majeur pour préserver leur santé et leur autonomie afin de pouvoir participer. L'offre de transport adapté devrait être disponible pour participer aux activités offertes par des associations et non seulement pour se rendre à l'hôpital ou chez le médecin.

Les municipalités ont un rôle à jouer pour organiser des alternatives, comme les taxis-bus, le co-voiturage et offrir des alternatives sécuritaires pour le transport actif comme la marche et le vélo. Travailler avec toutes les régions rurales et les MRC afin de mettre en place, sur tout le territoire, du transport organisé afin de permettre aux aînés de demeurer dans leur milieu tout en n'étant pas isolés.

Enfin, la gratuité du transport collectif aux aînés de 65 ans et plus, devrait être étendue à toutes les municipalités qui en disposent sur leur territoire.



# Âgisme et reconnaissance de la diversité des personnes âgées

## *Vieillir sans discrimination*



**Quels moyens seraient efficaces pour que la contribution des personnes âgées à la société soit reconnue et valorisée ? De quelle manière les personnes âgées peuvent-elles y être associées ? Quels partenaires devraient y contribuer et quels rôles devraient-ils jouer ?**

C'est un changement de culture profond qu'il faut entreprendre en aidant les personnes âgées elles-mêmes à prendre conscience de leur valeur et de leur contribution. Dans plusieurs AQDR, nous offrons aux personnes âgées le programme ANTIDOTE VIT qui leur permet de se réapproprier leur droit de vieillir en se libérant des conditionnements sociaux et en accédant à leur potentiel. Cet atelier vise la création d'une culture du vieillissement qui fait place à l'être et à la découverte d'un espace de liberté où le rôle social des personnes âgées est reconnu. Nous y découvrons, entre autres, les opportunités offertes par le vieillissement ainsi que ses défis, l'expertise du vécu, la dynamique des transitions, l'importance de notre attitude et de nos relations sociales.

Les personnes âgées sont au cœur de cette démarche en reconnaissant et en combattant l'âgisme systémique. Bien que ce phénomène ne soit pas nouveau, la pandémie l'a mis cruellement en lumière. Il faut adopter des politiques publiques inclusives – comme mettre en place des programmes de sensibilisation auprès des employeurs afin de favoriser le maintien en emploi des personnes âgées qui désirent demeurer sur le marché du travail, assurer un revenu viable aux personnes âgées à partir de 65 ans, promouvoir le vieillissement inclusif et pluriel ou encore offrir des ateliers de type ANTIDOTE VIT dans le cadre d'une politique de prévention en santé publique.



**Quelles pistes de solutions devraient-on suivre afin d'aménager des environnements conviviaux et propices aux rencontres et aux interactions intergénérationnelles et interculturelles dans une communauté ? Quelles sont les conditions à réunir pour concrétiser ces solutions partout au Québec?**

Il existe une multitude de projets potentiels. Par exemple, il serait possible de créer des maisons intergénérationnelles, d'aménager des placotoirs sur les rues et dans les parcs, d'inclure des activités occasionnelles dans les écoles primaires et secondaires, dans les cégeps et dans les universités avec la présence de personnes âgées avec des thèmes spécifiques : par exemple, l'âgisme, les savoirs traditionnels, le mentorat, l'histoire ou encore la culture. L'important est d'y accorder une priorité et de ne pas créer ces programmes et activités à la marge, mais au cœur de nos façons de faire.



**Quelle stratégie spécifique devrait être mise en place afin de sensibiliser la population aux manifestations de discrimination envers les personnes âgées? Quels partenaires devraient y contribuer ?**

D'abord, éduquer. Identifier et dénoncer l'âgisme et agir sur le terrain auprès des personnes de toutes les générations. L'âgisme, au même titre que le racisme ou le sexisme, est fondé sur l'ignorance, les préjugés et la méconnaissance. Il faut éduquer, en parler, répéter auprès de toutes les couches de la population. Même les personnes âgées ignorent ce phénomène et font de l'auto-âgisme. Quand ils en prennent conscience, leur regard change. Tous les organismes communautaires qui s'occupent des aînés devraient inviter occasionnellement des élèves et leurs parents dans des activités avec des exemples de discrimination et de leurs conséquences.

Puisque nous serons tous un aîné un jour, demander aux gens de se mettre à la place de l'aîné qui subit l'âgisme et qu'ils imaginent comment ils accepteraient un tel comportement à leur égard.





**Quelles sont les approches qui devraient être favorisées pour que les personnes âgées isolées ou à risque de marginalisation et d'exclusion sociale puissent être mieux intégrées dans la société et développer des liens plus soutenus avec les membres de leur communauté ?**

La priorité devrait être d'assurer un revenu viable aux personnes âgées afin qu'elles puissent participer socialement à des activités. Il serait également nécessaire d'offrir un soutien financier adéquat aux initiatives communautaires comme le soutien communautaire en logement social, les initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) ou encore les organismes de défense des droits des personnes âgées comme l'AQDR. Finalement, du soutien financier récurrent pourrait soutenir les municipalités à faire la promotion de la pratique « Voisins solidaires » par exemple.



# Communication et accessibilité à l'information

*Avoir accès à l'information pour comprendre,  
décider et choisir*

La fracture numérique demeure un fait et ne disparaîtra pas. Il faut s'y adapter et s'assurer que tous aient accès à l'information dans un langage simple et clair.



## **Quelles stratégies pour vulgariser l'information et comment diversifier les formats, support pour rejoindre l'ensemble des aînés?**

Concernant la cybersécurité, il faut renseigner les personnes âgées par des conférences, des échanges sur le sujet et apporter des exemples concrets grâce à des moyens originaux, ludiques et faciles d'accès.

Il est aussi possible d'organiser un webinaire car, avec la pandémie, les âgées et âgés ont appris, pour plusieurs les rudiments informatiques. Cette information demeure disponible et peut-être diffusée via les différentes organisations dédiées aux âgés.



# Conclusion

Nous remercions encore la ministre et l'équipe du Secrétariat aux aînés pour cette opportunité d'avoir pu exprimer les priorités des aînés dans le cadre de cette consultation.

Notre mémoire, présentant plusieurs pistes de solutions, reste centré sur un principe de base : notre façon de voir les choses, la culture du Québec envers ses aînés doit changer. Nous ne devons plus être un sujet à la mode de façon récurrente, mais oubliés le lendemain.

C'est un énorme chantier, mais si la volonté politique est au rendez-vous, nous sommes persuadés qu'il est possible de faire avancer les choses à pas de géant.

Il y a présentement trois générations d'aînés qui attendent qu'on passe à l'action. Qu'attendons-nous?

Le gouvernement du Québec pourra compter sur l'AQDR si telle est sa volonté.

